AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1842
FR0012333284-FS0905

22 octobre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ABIVAX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 octobre 2026, complété notamment par un courrier reçu le 20 octobre, la société Darwin Global Management Limited[1] (Whiteley Chambers, St. Helier JE2 4TR, Jersey), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré :

- avoir franchi en baisse, le 13 octobre 2026, le seuil de 5% des droits de vote de la société ABIVAX et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 411 353 actions ABIVAX[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société[3] ; et

- avoir franchi en baisse, le 14 octobre 2026, le seuil de 5% du capital de la société ABIVAX et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 354 353 actions ABIVAX[4] représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,92% des droits de vote de cette société[3].

Ces franchissements de seuils résultent (i) d'une cession d'actions ABIVAX sur le marché et (ii) d'une diminution du nombre d'actions ABIVAX détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Darwin Global Management Limited a précisé détenir, à cette date et à ce jour, pour le compte desdits fonds, 537 270 actions ABIVAX (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *right of use over ADR* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 3 septembre 2027, à un prix unitaire de 87,98€[5].

_____

[1] Contrôlée par DGM Holdings, elle-même contrôlée au plus haut niveau par Dr. Abhishek Trehan, lequel ne détient pas d'actions ABIVAX à titre personnel.
[2] Dont 3 874 083 ADRs ABIVAX.
[3] Sur la base d'un capital composé de 87 271 525 actions représentant 88 526 782 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Dont 3817 083 ADRs ABIVAX.
[5] Sur la base d'un delta de 1.